

24-DEC-2008
2008-4587

07-JAN-2009 2008-4587 Avis de modification : changement d'adresse

RAMPAGE

RODENTICIDE EN SACHETS

COMMERCIAL

**RÉSERVÉ AUX ENTREPRENEURS DE LUTTE
ANTIPARASITAIRE AYANT UN PERMIS**

TUE RATS ET SOURIS

Tue le rat surmulot, le rat noir et la souris commune

Pour Utilisation Intérieure Seulement

Les rats et les souris peuvent en ingérer une dose létale en une seule consommation, et ils commencent à mourir un ou deux jours plus tard. Ils cessent d'en consommer après en avoir ingéré une dose toxique en une seule nuit. Ces sachets d'appât sont efficaces contre les rats et les souris résistants aux anticoagulants.

Cette unité n'est pas destinée à être vendue individuellement

N° D'HOMOLOGATION : **27367** LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Brométhaline.....0,01 %

Avertissement, contient les allergènes blé et lécithine de soja

* Contient du benzoate de dénatonium

* Contient du propionate de calcium à raison de 0.38% et du malathion
à raison de 0.01% à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE CONTENANT EXTÉRIEUR AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NET CONTENTS: 15 g
CONTENU NET: 15 g

Avis de modification

Manufactured by: 3699 Kinsman Blvd., Madison WI 53704 USA
Fabriqué par:

Fabriqué par: Motomco Ltd., ~~P.O. Box 8422, Madison, WI 53708 USA~~

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES HUMAINS, DES ANIMAUX DOMESTIQUES, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DE LA FAUNE. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Il faut porter des gants résistants aux produits chimiques quand on manipule ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Bien se laver au savon et à l'eau après la manipulation. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les reporter. **TENIR LOIN DES ALIMENTS POUR ANIMAUX ET HUMAINS.**

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le rodenticide en sachets Rampage n'est pas un anticoagulant. En cas d'ingestion, limiter l'absorption en faisant vomir ou en lavant l'estomac. Les symptômes sublétaux, s'il y en a, résultent d'un œdème cérébral et doivent être traités par administration d'un diurétique osmotique et d'un corticoïde.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les étangs.

MODE D'EMPLOI: Consulter le contenant extérieur pour le mode d'emploi complet.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination des rongeurs: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RAMPAGE

RODENTICIDE EN SACHETS

COMMERCIAL

**RÉSERVÉ AUX ENTREPRENEURS DE LUTTE ANTIPARASITAIRE AYANT
UN PERMIS**

TUE RATS ET SOURIS

Tue le rat surmulot, le rat noir et la souris commune

Pour Utilisation Intérieure Seulement

Les rats et les souris peuvent en ingérer une dose létale en une seule consommation, et ils commencent à mourir un ou deux jours plus tard. Ils cessent d'en consommer après en avoir ingéré une dose toxique en une seule nuit. Ces sachets d'appât sont efficaces contre les rats et les souris résistants aux anticoagulants.

N° D'HOMOLOGATION : **27367** LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Brométhaline.....0,01 %

Avertissement, contient les allergènes blé et lécithine de soja

* Contient du benzoate de dénatonium

* Contient du propionate de calcium à raison de 0.38% et du malathion
à raison de 0.01% à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 100 x 15 g

Fabriqué par: Motomco Ltd., P.O. Box 8422, Madison, WI 53708 USA

3699 Kinsman Blvd., Madison WI 53704 USA

Avis de modification

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES HUMAINS, DES ANIMAUX DOMESTIQUES, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DE LA FAUNE. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Il faut porter des gants résistants aux produits chimiques quand on manipule ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Bien se laver au savon et à l'eau après la manipulation. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les reporter. **TENIR LOIN DES ALIMENTS POUR ANIMAUX ET HUMAINS.**

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le rodenticide en sachets Rampage n'est pas un anticoagulant. En cas d'ingestion, limiter l'absorption en faisant vomir ou en lavant l'estomac. Les symptômes sublétaux, s'il y en a, résultent d'un œdème cérébral et doivent être traités par administration d'un diurétique osmotique et d'un corticoïde.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les étangs.

MODE D'EMPLOI: N'utiliser les appâts que pour éliminer le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*) et la souris commune (*Mus musculus*) à l'intérieur des bâtiments. Ne pas utiliser ce produit à l'extérieur, près des puits ou des réservoirs d'eau agricoles ni là où il y a un risque de contamination des sources d'eau potable.

LIMITATIONS D'UTILISATION: Les appâts traités doivent être placés dans des lieux inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie, domestiques et sauvages ou dans des boîtes d'appât inviolables.

Ne pas placer les appâts là où il y a un risque de contamination de la nourriture ni sur les surfaces entrant en contact direct avec la nourriture. L'appât DOIT être placé dans des boîtes inviolables ou dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie, domestiques et sauvages. Afin que ce produit ne constitue pas un danger, les caractéristiques des boîtes inviolables devraient être comme suit :

- * matériau à résistance élevée (p. ex., du métal ou du plastique moulé par injection) et ne pouvant pas être détruit par les enfants et les animaux non visés;
- * entrée ne permettant pas aux enfants et aux animaux non visés d'atteindre l'appât;
- * structure intérieure empêchant l'appât d'être délogé;
- * panneau d'accès pouvant être fermé solidement et verrouillé (p. ex., avec une serrure à vis en métal ou avec un cadenas);
- * base pouvant être fixée solidement à une surface (p. ex., avec des clous);
- * étiquette portant la mention « AVERTISSEMENT – POISON ».

CHOIX DES LIEUX DE TRAITEMENT: Déterminer les lieux où les rats et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. En général, ce sont les endroits situés le long des murs, près des ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et les endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Enlever le plus possible de nourriture.

APPLICATION:

RAT SURMULOT ET RAT NOIR: Utiliser 2 à 12 sachets par emplacement (d'habitude, à tous les 6 à 10 m). Ajuster la quantité d'appât utilisée à chaque emplacement selon le niveau de consommation prévu.

SOURIS COMMUNE: Utiliser 1 sachet par emplacement. Dans les endroits infestés, espacer les emplacements de 2 à 4 m. Là où les souris sont extrêmement actives, on peut utiliser 2 sachets.

STRATÉGIE D'APPÂTAGE: On peut s'attendre à ce que le niveau de consommation soit à son maximum les deux premiers jours après le début du traitement. Après quelques jours, inspecter les emplacements et les réapprovisionner en appât s'il y a des signes de forte consommation ou d'activité continue. Normalement, la quantité d'appât consommée est beaucoup moindre avec la brométhaline qu'avec les anticoagulants. Bien que la consommation d'une dose létale se fasse habituellement en une seule nuit, prévoir de l'appât pendant au moins une semaine pour donner une chance à tous les rats d'en consommer. Poursuivre l'appâtage jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de signes de consommation. Pour éviter une réinfestation, limiter autant que possible les sources de nourriture, d'eau et de refuge. En cas de réinfestation, retraiter. En présence d'une source continue d'infestation, établir des points d'appât permanents et les réapprovisionner au besoin.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination des rongeurs: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

100703

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))